

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS  
Établissement français du sang

**Décision n° N 2019-17 du 18 juillet 2019 portant nomination  
à l'Établissement français du sang**

NOR : SSAK1930445S

Le président de l'Établissement français du sang,  
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8 ;  
Vu le décret du 16 octobre 2017 portant nomination du président de l'Établissement français du sang,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

M. Pascal MOREL est nommé directeur de la recherche et de la valorisation par intérim à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 18 juillet 2019.

*Le président de l'Établissement français du sang,*  
FRANÇOIS TOUJAS